

Monsieur Jean-Marc Fournier
Leader parlementaire du gouvernement
1035, rue des Parlementaires, bureau 1.39
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 13 février 2018 était déposé à l'Assemblée nationale, par le député de Borduas, l'extrait d'une pétition signée par 1 113 personnes demandant au Gouvernement de prévoir des mesures d'accommodements pour les étudiants qui sont sensibles aux ondes électromagnétiques.

Le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur suit de près l'état des connaissances sur les ondes électromagnétiques, de concert avec le ministère de la Santé et des Services sociaux. Nous avons notamment examiné le rapport que l'Institut national de santé publique du Québec a publié en avril 2016. Nous restons à l'affût des recherches et des développements pour pouvoir informer le réseau scolaire.

De manière générale, en vertu de l'article 76 de la Loi sur l'instruction publique, chaque école doit établir ses mesures de sécurité. Celles-ci visent notamment à protéger l'intégrité physique des élèves.

Je vous prie d'agréer, cher collègue, mes salutations distinguées.



SÉBASTIEN PROULX